

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le onze avril à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUMIO, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

Date de la convocation : 6 avril 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président : Etienne SUZZONI

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BRUNO

Etaient présents :

Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1^{er} adjoint, Noëlle MARIANI, 2^{ème} adjoint, Fabrice ORSINI, 3^{ème} Adjoint, Barbara LAQUERRIERE, 4^{ème} Adjoint, Pascal ALBERTINI, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA, Sébastien LOMELLINI, Marlène PUJOL-MORETTI, Maxime VUILLAMIER.

Etaient absentes excusées :

Sébastien DOMINICI donne procuration à Marlène PUJOL-MORETTI

Bernadette MORATI donne procuration à Jean PAOLINI

Frédéric HOFNER donne procuration à Etienne SUZZONI

Etait absente :

Camille PARIGGI

ORDRE DU JOUR :

- Prorogation du crédit relais n°A29151E0 contracté en 2015 auprès de la Caisse d'Epargne Provence Corse
- Approbation du Compte de Gestion 2017 du Service Général
- Vote du compte administratif 2017 du Service Général
- Affectation des résultats de l'exercice 2017 du service général.
- Approbation du Compte de Gestion 2017 du Service Eau et Assainissement
- Vote du compte administratif 2017 du Service Eau et Assainissement
- Affectation des résultats de l'exercice 2017 du Service Eau et Assainissement
- Vote des taux de la fiscalité 2018
- Vote du budget primitif 2018 du Service Général
- Vote du budget primitif 2018 du Service Eau et Assainissement
- Avis sur le projet d'implantation d'un centre de répit pour les maladies neurodégénératives
- Cession d'une parcelle de 867 m2 issue de la parcelle cadastrée AB n°457 (anciennement AB 260) sise au lieu-dit « Cala-Stella ».

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 17 heures

Monsieur le Maire l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- ALSH - Création de deux emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation Territorial à temps complet du 23 avril 2018 au 4 mai 2018.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

DELIBERATION N°30/2018

OBJET : Prorogation du crédit relais n°A29151EO contracté en 2015 auprès de la caisse d'épargne Provence Corse

Le maire rappelle au conseil que la commune a contracté en 2015 auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse un crédit relais différé en capital d'un montant de 800 000 euros sur une durée initiale de 3 ans pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement.

Suite à des retards rencontrés dans l'encaissement de ces recettes, la commune craint de ne pas pouvoir rembourser le crédit relais à la date d'échéance contractuellement fixée au 25 Novembre 2018.

Après en avoir informé le comptable assignataire (trésorerie de l'Ile-Rousse) et l'établissement prêteur, ce dernier consent à la commune un avenant dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant initial du capital : 800 000 euros.
- Capital restant dû : 800 000 euros.
- Durée de la prorogation : 1 an.
- Type de remboursement : capital in fine.
- Taux fixe : 2 %.
- Frais de dossier : 2 400 euros.
- Périodicité de prélèvement des intérêts : Annuelle
- Date d'effet de l'avenant : 25 Novembre 2018.
- Date de fin du prêt : 25 Novembre 2019.
- Indemnités de remboursement anticipé : néant.

Un nouveau tableau d'amortissement sera adressé à la mairie par l'établissement prêteur à compter du 25 Novembre 2018.

**Le conseil après avoir oui l'exposé,
et en avoir délibéré**

- Autorise le maire à signer l'avenant du crédit relais numéro A29151EO avec la caisse d'épargne Provence alpes corse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	11
Elus représentés	3
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°31/2018

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2017 du Service Général

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du service général pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	11
Elus représentés	3
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Jean PAOLINI a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du service général ;

Considérant que Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean PAOLINI pour le vote du compte administratif du service général ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service général dressé par Monsieur Etienne SUZZONI, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

APPROUVE le compte administratif 2017 du service général lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE GENERAL						
Opérations de l'exercice	2 621 635,31	2 801 320,70	2 394 855,02	2 759 675,12	5 016 490,33	5 560 995,82
Solde d'exécution		179 685,39		364 820,10		544 505,49
Reports de l'exercice 2016	37 983,84			423 346,98	37 983,84	423 346,98
TOTAUX	2 659 619,15	2 801 320,70	2 394 855,02	3 183 022,10	5 054 474,17	5 984 342,80
Résultats de clôture		141 701,55		788 167,08		929 868,63
Restes à réaliser	1 771 395,18	1 036 247,05				
TOTAUX CUMULES	4 431 014,33	3 837 567,75	2 394 855,02	3 183 022,10	6.825.869,35	7.020.589,85
RESULTATS DEFINITIFS	593 446,58			788 167,08		194 720,50

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Président

Elus présents	10
Elus représentés	2
Vote POUR	8
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non-participation	3

DELIBERATION N°33/2018 :**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2017 du service général.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Service Général, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

I – CONSTATATION DES RESULTATS

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y a lieu au préalable, pour le Conseil Municipal de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2017 (solde dépenses/recettes)	+ 364.820,10
2	Résultat antérieur reporté + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	+ 423.346,98
3 = 1+2	Résultat à affecter	+ 788.167,08

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2017 (solde dépenses/recettes)	+ 179.685,39
5	Résultat antérieur reporté	- 37.983,84
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne R001 du budget)	+ 141.701,55
7	- Résultat à réaliser en dépenses	- 1.771.395,18
8	+ Résultat à réaliser en recettes	+ 1.036.247,05
9	Solde des restes à réaliser	- 735.148,13
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	- 593.446,58

II – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 788.167,08 € en tout ou partie soit au financement de la section de fonctionnement, soit au financement de la section d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'option suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		Montant
11	Au financement de l'investissement 2018 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2018)	593.446,58
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 au budget 2018)	194.720,50
13	TOTAL	788.167,08

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Président

Elus présents	11
Elus représentés	4
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°34/2018

OBJET :Vote du compte de gestion 2017 du Service Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du Service Eau et Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	11
Elus représentés	3
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°35/2018

OBJET : Vote du compte administratif 2017 du Service Eau et Assainissement

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Jean PAOLINI a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du service eau et assainissement ;

Considérant que Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean PAOLINI pour le vote du compte administratif du service eau et assainissement ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service eau et assainissement dressé par Monsieur Etienne SUZZONI, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

APPROUVE le compte administratif 2017 du Service Eau et Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réalisations de l'exercice	609 371,30	886 384,79	1 349 938,02	1 673 195,04	1 959 309,32	2 559 579,83
Solde d'exécution		277 013,49		323 257,02		600 270,51
Reports de l'exercice 2016	117 328,09			198 225,20		198 225,20
TOTAL	726 699,39	886 384,79	1 349 938,02	1 871 420,24	2 076 637,41	2 757 805,03
Résultats de clôture		159 685,40		521 482,22		681 167,62
Restes à réaliser	181 777,00	24 659,00			-	157 118,00
TOTAUX CUMULES	908 476,39	911 043,79	1 349 938,02	1 871 420,24	2 258 414,41	2 782 464,03
RESULTATS DEFINITIFS		2 567,40		521 482,22		524 049,62

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Président

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N° 36/2018**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2017 du Service Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Service Eau et Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

I – CONSTATATION DES RESULTATS

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y a lieu au préalable, pour le Conseil Municipal de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2017 :

SECTION D'EXPLOITATION		Montant en Euros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2017 (solde dépenses/recettes)	+ 323.257,02
2	Résultat antérieur reporté + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	+ 198.225,20
3 = 1+2	Résultat à affecter	+ 521.482,22

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2017 (solde dépenses/recettes)	+ 277.013,49
5	Résultat antérieur reporté	- 117.328,09
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne R001 du budget 2017)	+ 159.685,40
7	- Résultat à réaliser en dépenses	- 181.777,60
8	+ Résultat à réaliser en recettes	24.659,00
9	Solde des restes à réaliser	- 157.118,00
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	/

II - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 521.482,22 € en tout ou partie soit au financement de la section d'exploitation, soit au financement de la section d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'option suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		Montant
11	Au financement de l'investissement 2018	0,00
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 au budget 2018)	521.482,22
13	TOTAL	521.482,22

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	11
Elus représentés	3
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

Madame Barbara LAQUERRIERE a quitté la séance à 18 heures

DELIBERATION N°37/2018

OBJET : Impôts locaux – Exercice 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-2 ;
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Les ressources fiscales à taux constants portées sur l'Etat n°1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition pour l'année 2018 » se décomposent comme suit :

	Taux année N-1	Taux année en cours votés	BASES	PRODUIT
TH	11,70	11,70	5.511.000	644.787
FB	12,64	12,64	3.571.000	451.374
FNB	64,11	64,11	18.600	11.924
			TOTAL	1.108.085

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	
Elus représentés	
Vote POUR	
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°38/2018**OBJET : Vote du budget primitif du Service Général - Exercice 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget 2018 du Service Général dont l'équilibre s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	701 800,00	Atténuation de charges	35 000,00
Charges de personnel	1 379 000,00	Produits des services	515 000,00
Autres charges de gestion courante	183 518,00	Impôts et taxes	1 439 049,00
Total des dépenses de gestion courante	2 264 318,00	Dotations et participations	583 127,00
Charges financières	35 784,00	Autres produits de gestion	9 400,00
Charges exceptionnelles	7 350,70	Total des recettes de gestion courante	2 581 576,00
Total des dépenses réelles	2 307 452,70	Produits exceptionnels	6 560,20
Virement à la section d'investissement	500 444,00	Total des recettes réelles	2 588 136,20
Op, d'ordre entre section	13 089,30	Op, d'ordre entre en section	38 129,30
Total des dépenses d'ordre	513 533,30	Total des recettes d'ordre	38 129,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT	2 820 986,00	ROO2 Résultat Reporté	194 720,50
		TOTAL DES RECETTES DE FONCT	2 820 986,00

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	100 861,49	Subvention d'investissement	1 378 117,05
Immobilisations corporelles	1 385 664,13		
Immobilisations en cours	1 349 654,08		
Total des dépenses d'équipement	2 836 179,70	Total des recettes d'équipement	1 378 117,05
Remboursement d'emprunts	50 290,00	FCTVA	298 100,52
		1068 Excédent de fonctionnement	593 446,58
Total des dépenses financières	50 290,00	Total des recettes financières	891 547,10
Total des dépenses réelles inv	2 886 469,70	Total des recettes réelles inv	2 269 664,15
Op, d'ordre entre section	38 129,30	Virement de la section de Fonct,	500 144,00
Total des dépenses d'ordre	38 129,30	Op, d'ordre entre section	13 089,30
TOTAL DES DEPENSES D'INV	2 924 599,00	Total des recettes d'ordre	513 233,30
		R001 Solde d'exécution	141 701,55
		TOTAL DES RECETTES D'INV	2 924 599,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du Service Général – Exercice 2018 établi en conformité avec la nomenclature M14.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	10
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non-participation	3

DELIBERATION N°39/2017**OBJET : Vote du budget primitif du Service Eau et Assainissement Exercice 2017.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget 2018 du Service Eau et Assainissement dont l'équilibre s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	530 800,00	Atténuation de charges	40 000,00
Charges de personnel	380 000,00	Ventes produits	1 381 200,00
Atténuation de produits	155 118,00		
Autres charges de gestion courante	122 000,00		
Total des dépenses de gestion courante	1 187 918,00	Total des recettes de gestion des services	1 421 200,00
Charges financières	18 825,00	Produits financiers	1 650,00
Charges exceptionnelles	10 000,00		
Total des dépenses réelles	1 216 743,00	Total des recettes réelles	1 422 850,00
Virement à la section d'investissement	722 589,22		
Op, d'ordre entre section	204 000,00	Op, d'ordre entre en section	199 000,00
Total des dépenses d'ordre	926 589,22	Total des recettes d'ordre	199 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT	2 143 332,22	ROO2 Résultat Reporté	521 482,22
		TOTAL DES RECETTES DE FONCT	2 143 332,22

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	48 640,00	Subvention d'investissement	274 659,00
Immobilisations corporelles	339 938,00		
Immobilisations en cours	484 685,00		
Total des dépenses d'équipement	873 263,00	Total des recettes d'équipement	274 659,00
Remboursement d'emprunts	347 930,00	FCTVA	59 259,38
Total des dépenses financières	347 930,00	Total des recettes financières	59 259,38
Total des dépenses réelles inv	1 221 193,00	Total des recettes réelles inv	333 918,38
Op, d'ordre entre section	199 000,00	Virement de la section de Fonct,	722 589,22
Total des dépenses d'ordre	199 000,00	Op, d'ordre entre section	204 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INV	1 420 193,00	Total des recettes d'ordre	926 589,22
		R001 Solde d'exécution	159 685,40
		TOTAL DES RECETTES D'INV	1 420 193,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du Service Eau et Assainissement – Exercice 2018 établi en conformité avec la nomenclature M49.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	13
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°40/2017

OBJET : Avis sur le projet d'implantation d'un centre de répit pour les maladies neurodégénératives

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet porté par l'association AHC-MN, association HUNTINGTON CORSE présidée par Monsieur ACQUAVIVA Achille.

Cette association a pour objectif de créer la mise en place d'un centre de répit composé d'un accueil de jour et d'un accueil temporaire.

Il s'agira, en plus de prendre soin des malades, de permettre aux aidants de bénéficier de répit et d'une écoute psychologique.

Le but de ce centre est de réunir une équipe pluridisciplinaire pour les besoins des aidés et des aidants et créer un type d'accueil « sur-mesure » proposant des activités adaptées à ces pathologies.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'aider et de soutenir ce projet dans ses démarches ;
- Faire connaître l'association à ses administrés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	13
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°41/2017

OBJET : Cession d'une parcelle de 867 m2 issue de la parcelle cadastrée AB n°457 (anciennement AB 260) sise au lieu-dit « Cala-Stella ».

Frédéric HOFNER, représenté par Monsieur Etienne SUZZONI, partie prenante à la présente, ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°39/2017 en date du 3 octobre 2017, le conseil municipal avait approuvé la cession d'une parcelle de terrain communal, d'une superficie de 867 m2, issue de la parcelle AB n°247 (anciennement AB n°260) sise au lieu-dit « Cala-Stella » au prix de 110.976,00 € soit 128,00 € le m2, au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée AB n°243.

Il fait part que la parcelle AB n°243 a été mise en vente et le futur propriétaire, Monsieur Franck PEPIN, a saisi par courrier en date du 16/03/2018 la commune d'une demande tendant à acquérir la parcelle communale en lieu et place des propriétaires actuels.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis des Domaines en date du 30 décembre 2016 estimant la valeur vénale de la parcelle cadastrée AB n°260 à 918.000,00 € soit 100,00 €/m2.
- Vu le plan de division du terrain dressé par Monsieur André LEGRAND, géomètre expert à l'ILE-ROUSSE, le 29 août 2017.
- **AUTORISE** la cession d'une parcelle de terrain 867 m2 issue de la parcelle AB n°247 (anciennement AB n°260) au profit de Monsieur Franck PEPIN ou à toute société à laquelle il entendrait se substituer.
- **FIXE** le prix de vente de ce terrain à 110.976,00 € soit 128,00 € le m2.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de la parcelle susvisée de gré à gré dans les conditions prévues à l'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	12
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	1

DELIBERATION N°42/2018

**OBJET : ALSH - Création de deux emplois saisonniers d'Adjoint
d'Animation Territorial à temps complet du 23 avril 2018 au 4 mai 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;
Considérant qu'il convient de créer deux emplois saisonniers d'adjoint d'Animation Territorial du 23 avril 2018 au 4 mai 2018 pour assurer l'encadrement de l'ALSH pour les vacances de printemps.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de créer du 23 avril 2018 au 4 mai 2018, deux emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation Territorial à temps complet pour assurer l'encadrement de l'ALSH pour les vacances de printemps.

Les personnes recrutées sur ces emplois devront être titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ou un Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animation (d'une ancienneté de 3 ans minimum)

- **FIXE** la rémunération de ces emplois ainsi créés par référence au 1er échelon du grade d'Adjoint d'Animation Territorial, Indice Brut 366 – Indice Majoré 339.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	13
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

FEUILLET DE CLOTURE

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° d'ordre	OBJET
30/2018	Prorogation du crédit relais n°A29151E0 contracté en 2015 auprès de la caisse d'épargne Provence Corse
31/2018	Approbation du Compte de Gestion 2017 du Service Général
32/2018	Vote du Compte Administratif 2017 du Service général
33/2018	Affectation des résultats de l'exercice 2017 du Service Général
34/2018	Vote du Compte de Gestion 2017 du SEA
35/2018	Vote du Compte Administratif 2017 du SEA
36/2018	Affectation des résultats de l'exercice 2017 du SEA
37/2018	Impôts Locaux – Exercice 2018
38/2018	Vote du budget primitif du Service Général – Exercice 2018
39/2018	Vote du budget primitif du SEA – Exercice 2018
40/2018	Avis sur le projet d'implantation d'un centre de répit
41/2018	Cession d'une parcelle de 867 m2 issue de la parcelle cadastrée AB n° 457 (anciennement AB 260) sise au lieu-dit « Cala-Stella »
42/2018	ALSH - Création de deux emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation Territorial à temps complet du 23 avril 2018 au 4 mai 2018.